



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**28 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Étaient présents** : L.BISCARRAT – Maire / J.C.AILLOT – C.MAFFRE – G.A.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint / M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK (jusqu'à 21 h 45) – H.FAURE – C.ORTIZ – P.RELING – P.R.MARTIN – T.VERMEILLE – M.C.FOLIO – L.BUFFA – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – P.VERGER – Conseillers municipaux

**Excusés représentés** : L.CHAVANY par C.ORTIZ / A.PERIN par J.C.AILLOT  
A.SCIACQUA-LERIDON par G.CLEMENSON / S.CAPPEAU-FREJABUE par G.A.FLEURY  
S.MOLINET-LECLAIRE par P.R.MARTIN / S.TRIBOLET par T.VERMEILLE

**Excusés non représentés** : G. RATAJEZAK (à partir de 21 h 45) – E.CRETIN-RAFFET

**Secrétaire de séance** : Michel CHRETIEN

**Secrétaire de séance adjointe** : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

---

La séance est déclarée ouverte à 19 h 10

**Le Conseil Municipal :**

- **DESIGNE** à l'unanimité, M. Michel CHRETIEN, en qualité de secrétaire de séance.
- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2017.
- **PREND ACTE** de la communication par M. le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations de pouvoir :
  - Décision n° 2017-D-018 du 13 Décembre 2017 – Contrat d'assurance dommages aux biens avec la SMACL pour un montant de 8 666 € TTC
  - Décision n° 2017-D-019 du 13 Décembre 2017 – Contrat d'assurance responsabilité civile avec la SMACL pour un montant de 2 257 € TTC
  - Décision n° 2017-D-020 du 13 Décembre 2017 – Contrat d'assurance flotte automobile avec GROUPAMA pour un montant de 3 575 € TTC
  - Décision n° 2018-D-001 du 8 Janvier 2018 – Souscription d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la société Arch'Eco et M. Eric MOUSSEaux pour la mise aux normes de sécurité et accessibilité de l'école Frédéric Mistral pour un montant de 14 760 € TTC.
  - Décision n° 2018-D-002 du 18 Janvier 2018 – Souscription d'un marché public de fourniture courantes et services avec la société ORANGE SERVICE AUTOMOBILES – Concessionnaire Renault à ORANGE - pour l'acquisition d'un véhicule électrique de type berline et d'un véhicule électrique de type utilitaire d'un montant de 34 351.42 € TTC.
  - Décision n° 2018-D-003 du 8 Février 2018 – Signature d'un contrat de mission de coordination sécurité et protection de la santé avec la société DEKRA concernant la réhabilitation énergétique de 4 bâtiments pour un montant de 4 270.50 € TTC.
  - Décision n° 2018-D-004 du 8 Février 2018 – Signature d'un contrat de contrôle technique avec la société DEKRA pour le contrôle technique concernant la réhabilitation énergétique de 4 bâtiments, pour un montant de 8 580 € TTC.

- **APPROUVE** par 22 voix pour, 4 abstentions (T.VERMEILLE - MC.FOLIO - L.BUFFRA - S.TRIBOLET) la modification des statuts du Syndicat d'Électrification Vauclusien portant sur le transfert de la compétence ECLAIRAGE PUBLIC.
- **DECIDE** à l'unanimité, de confier pour la saison 2018, l'exploitation du snack de la piscine municipale par un contrat d'exploitation après appel à la concurrence par appel d'offres.
- **APPROUVE** à l'unanimité, l'organisation de la journée provençale du 20 mai 2018 et les demandes de subvention s'y rapportant.
- **APPROUVE** à l'unanimité, le principe du nouveau dispositif Carte Temps Libre proposé par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2018.
- **DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion du budget principal 2017, dressé par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, tel que résumé comme suit :

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
Recettes nettes		1 484 429.88	5 339 619.94	6 824 049.82
Dépenses nettes		629 891.78	4 678 375.37	5 308 267.15
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	Excédent	854 538.10	661 244.57	1 515 782.67
	Déficit	-		

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion du budget eau potable 2017, dressé par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, tel que résumé comme suit :

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
Recettes nettes		92 314.63	89 783.36	182 097.99
Dépenses nettes		33 695.96	60 920.10	94 616.06
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	Excédent	58 618.67	28 863.26	87 481.93
	Déficit	-	-	-

- **DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion du budget assainissement 2017, dressé par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, tel que résumé comme suit :

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
Recettes nettes		110 807.14	168 829.29	279 636.43
Dépenses nettes		104 831.02	105 828.95	210 659.97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Excédent	5 976.12	63 000.34	68 976.46
	Déficit	-	-	-

- **APPROUVE** par 23 voix pour, 2 abstentions (P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE), M. le Maire ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2017 du budget principal pouvant se résumer comme suit :

**Fonctionnement :** - Dépenses ..... : 4 678 375.37 €  
 - Recettes ..... : 5 610 206.36 €  
 - Excédent de clôture ..... : 931 830.99 €

**Investissement :** - Dépenses ..... : 629 891.78 €  
 - Recettes ..... : 1 819 387.47 €  
 - Excédent de clôture ..... : 1 189 495.69 €  
 - Reste à réaliser en dépenses ..... : 2 106 314.00 €  
 - Reste à réaliser en recettes ..... : 423 886.00 €  
 - Besoin de financement ..... : 492 932.31€

- **APPROUVE** à l'unanimité, M. le Maire ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2017 du budget eau potable pouvant se résumer comme suit :

**Fonctionnement** : - Dépenses ..... : 60 920.10 €  
- Recettes ..... : 95 437.48 €  
- Excédent de clôture ..... : 34 517.38 €

**Investissement** : - Dépenses ..... : 33 695.96 €  
- Recettes ..... : 171 301.49 €  
- Excédent de clôture ..... : 137 605.53 €  
- Reste à réaliser ..... : 134 989.00 €

- **APPROUVE** à l'unanimité, M. le Maire ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2017 du budget assainissement pouvant se résumer comme suit :

**Fonctionnement** : - Dépenses ..... : 105 828.95 €  
- Recettes ..... : 254 233.39 €  
- Excédent de clôture ..... : 148 404.44 €

**Investissement** : - Dépenses ..... : 104 831.02 €  
- Recettes ..... : 164 852.82 €  
- Excédent de clôture ..... : 60 021.80 €  
- Reste à réaliser en dépenses ..... : 322 208.00 €  
- Reste à réaliser en recettes ..... : 153 810.00 €  
- Besoin de financement ..... : 108 376.20 €

- **APPROUVE** à l'unanimité, l'affectation des résultats 2017 au budget principal 2018.
- **APPROUVE** à l'unanimité, l'affectation des résultats 2017 au budget assainissement 2018.
- **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation du bilan des transactions immobilières réalisées en 2017.
- A l'unanimité, **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2018 et **PROCEDE** au débat d'orientation budgétaire.
- **APPROUVE** à l'unanimité, la convention de prestation de services « ARCHIVAGE » avec la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange.
- **SOLLICITE** à l'unanimité, la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de l'Etat pour l'année 2018.
- **APPROUVE** à l'unanimité, les travaux liés au schéma directeur d'assainissement concernant la réhabilitation des réseaux de la route de Camaret et la demande de subvention s'y rapportant.
- **ENTEND** diverses communications sur le fonctionnement des services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Fait à JONQUIERES le 29 Mars 2018,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT

Le Secrétaire de Séance,  
Michel CHRETIEN